

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-18/B-00272
Propriétaire(s) : Chris et Ileana Nolan
Emplacement : 29, 25, chemin Young
Quartier : 23 – Kanata
Description officielle : partie du lot 30, concession 12
Zonage : R1W[751]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot aux fins d'aménagement résidentiel.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 1 du plan de renvoi préliminaire. Il aura une façade de 15,25 mètres sur le chemin Young, une profondeur de 56,78 mètres et une superficie de 856,89 mètres carrés. La parcelle sera occupée par la nouvelle maison isolée proposée. Elle sera située au (xx), chemin Young.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 37,54 mètres sur le chemin Young, une profondeur de 80,05 mètres et une superficie de 3 005,07 mètres carrés. La parcelle sera occupée par la maison isolée, la piscine, la remise et la tonnelle existantes ainsi que par le garage isolé existant qui sera déplacé et le nouveau garage isolé proposé. Elle sera située au 29, chemin Young.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.